



PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Extrait du registre des délibérations

Le 25 septembre 2017, à 18h05,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 19/09/17

N° C-2017-09-25/00 - Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

N° C-2017-09-25/01 - OPAH habitat indigne et précarité énergétique : attribution de subventions et présentation du bilan de l'opération

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 7 671,75 € ;

PREND ACTE du bilan du dispositif OPAH 2012-2017 présenté ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/02 - Site de l'ancienne caserne Martin - Cession au profit de la société Linkcity - Conclusion d'une promesse de vente - Délibération modificative

CONFIRME la cession au profit de la société LINKCITY GRAND OUEST, ou de toute autre personne morale appelée à s'y substituer pour le même objet, du terrain situé à l'angle de la rue Daniel Huet et du boulevard Aristide Briand, d'une superficie de 5 656 m², cadastré LA n° 43,

PRECISE que la cession est consentie en vue de la réalisation d'un programme mixte de l'ordre de 181 logements et de locaux d'activités/commerces, dont un pôle petite enfance, ainsi que la réalisation d'un niveau de stationnement souterrain de l'ordre de 165 places,

DIT que le programme développe 13 904 m² de surface de plancher répartis en 11 951 m² de logements, 1 021 m² pour la crèche et 932 m² pour les activités (dont la Maison des Familles),

PRECISE que le programme logements se répartira en :

- 5 217 m² de surface de plancher pour les logements en accession libre
- 6 734 m² de surface de plancher pour les logements sociaux répartis de la manière

suivante :

- Social PLAI : 999 m²
- Social PLUS : 2 297 m²
- Social PSLA (accession sociale) : 820 m²
- Social PLS et PLUS en démembrement : 2 618 m²

MENTIONNE que le nombre de logements ainsi que le nombre de m² de surfaces de plancher du programme est encore susceptible d'évolutions, en fonction notamment des derniers ajustements architecturaux à prévoir d'ici le démarrage des travaux ou en phase

de construction, du fait par exemple de regroupement de certains appartements, suite à la phase de commercialisation.

INDIQUE que la propriété de l'emprise correspondant à la voie nouvelle créée dans le prolongement de la rue Choron et du volume correspondant à l'espace public bordant le boulevard Aristide Briand en tréfonds duquel l'opérateur réalisera du stationnement souterrain, sera ultérieurement transférée à la communauté urbaine, sans prix, les frais d'acte étant supportés par l'opérateur,

DIT que la cession sera opérée moyennant le prix de 4 772 230,50 € HT, résultant des valeurs de droits à construire, par élément de programme ainsi fixées :

- pour les logements : 450 € HT/m² de surface de plancher pour les logements en accession libre et les logements en démembrement de propriété, 293 € HT/m² de surface de plancher pour les logements en accession sociale, 203 € HT/m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux PLUS, 135 € HT/m² de surface de plancher pour les logements locatifs sociaux PLAI,

- pour les locaux d'activités : 153,3 € HT/m² de surface de plancher pour la partie de l'équipement public nécessaire aux logements locatifs sociaux (représentant 575,3 m²), 230 € HT/m² de surface de plancher pour la partie de l'équipement public non nécessaire aux logements locatifs sociaux (représentant 445,7 m²), 230 HT/m² de surface de plancher pour les autres locaux d'activité,

MENTIONNE que ce prix sera réajusté si le nombre de m² de surface de plancher devait évoluer à la hausse, d'ici la livraison du programme,

INDIQUE que la société LINKCITY GRAND OUEST s'engage, tant pour elle-même que pour ses ayants-droits et ayants-causes, à respecter l'ensemble des conditions juridiques et financières posées par l'Etat, exposées dans la convention et dans l'acte de vente signés le 11 juillet 2013 et leurs avenants en cours de régularisation, notamment pour la fraction de la surface de plancher dédiée au logement social et en accession sociale et pour la part d'équipement public ayant bénéficié d'une décote, cet engagement valant jusqu'à la livraison du programme,

PRECISE que la société LINKCITY GRAND OUEST s'engage à répercuter la décote obtenue,

DIT que, préalablement à la régularisation de la vente, une promesse de vente sera signée entre la Ville et la société LINKCITY GRAND OUEST, avec faculté de substitution, sous les conditions ci-avant exposées,

MENTIONNE que la promesse de vente, puis l'acte de vente, comporteront une clause particulière, aux conditions ci-avant précisées, sur la dépollution du site et la prise en charge de son coût ainsi que la prise en charge des coûts de démolition,

INDIQUE que la durée de validité de la promesse est fixée au 29 décembre 2017, sauf prorogation résultant de la mise en œuvre de la clause de rencontre convenue entre les parties, si une difficulté était rencontrée concernant la levée d'une ou de plusieurs conditions suspensives. En cas de mise en œuvre de la clause de rencontre, le délai de réalisation de l'acte authentique de vente ne pourra aller au-delà du 2 mars 2018,

DIT que les parties pourront s'accorder sur une prorogation de ces délais, si nécessaire,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la promesse de vente puis l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N'a pas pris part au vote : Monsieur Xavier LE COUTOUR.

N° C-2017-09-25/03 - Site de l'ancienne caserne Martin situé rue Daniel Huet - Acquisition - Signature d'un avenant entre l'Etat, l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Ville fixant les conditions d'utilisation du terrain acquis. Délibération complémentaire

APPROUVE la signature de l'avenant, à la convention signée le 11 juillet 2013 entre l'Etat, la ville de Caen et l'Etablissement Public Foncier Normandie, en application de l'article L 3211-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, afin d'actualiser les éléments de programme, les éléments financiers et les délais de réalisation du projet,

APPROUVE la signature d'un avenant à l'acte d'acquisition signé le 11 juillet 2013 entre l'Etat, la ville de Caen et l'Etablissement Public Foncier Normandie, de sorte d'y intégrer les modifications apportées à la convention du 11 juillet 2013,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ces deux avenants ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N'a pas pris part au vote : Monsieur Xavier LE COUTOUR.

N° C-2017-09-25/04 - Site de l'ancienne caserne Martin - Attribution d'une subvention de minoration foncière pour les bailleurs sociaux Caen la Mer Habitat et Plaine Normande

DECIDE d'attribuer à Plaine Normande une subvention de minoration foncière d'un montant de 80 160,68 € pour l'acquisition en VEFA de 20 logements sociaux en PLUS et PLAI sur le site de la Caserne Martin ;

DECIDE d'attribuer à Caen la Mer Habitat une subvention de minoration foncière d'un montant de 104 885,32 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements sociaux en PLUS et PLAI sur le site de la Caserne Martin ;

DIT que cette subvention sera versée aux bailleurs sociaux sur la base du contrat de réservation en VEFA régularisé avec l'opérateur ;

DIT que le montant de la subvention est un maximum et qu'il pourra être ajusté à la baisse si les surfaces de logements sociaux étaient diminuées dans le cadre du contrat de VEFA à régulariser par les bailleurs sociaux avec l'opérateur ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N'a pas pris part au vote : Monsieur Xavier LE COUTOUR.

N° C-2017-09-25/05 - Site de l'ancienne caserne Martin - Attribution d'une subvention de minoration foncière à l'opérateur Investir Immobilier pour la production de logements en accession sociale

DECIDE d'attribuer à Investir Immobilier, ou à toute personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, une subvention de minoration foncière d'un montant de 68 060 € pour l'acquisition en VEFA de 14 logements en accession sociale (PSLA) sur le site de la Caserne Martin et la commercialisation de ces 14 logements suivant les conditions de l'accession sociale,

DIT que cette subvention sera versée à l'opérateur Investir Immobilier sur la base des justificatifs de commercialisation des surfaces de logements en accession sociale,

DIT que le montant de la subvention est un maximum, qui pourra être ajusté à la baisse si les surfaces de logements en accession sociale étaient diminuées,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N'a pas pris part au vote : Monsieur Xavier LE COUTOUR.

N° C-2017-09-25/06 - Opération d'aménagement de la pointe presqu'île - Quai François Mitterrand, Avenue Victor Hugo, Rue de Suède et de Norvège - Cession du lot 2 à la société CAEN PPI LOT 2

APPROUVE la cession au profit la société CAEN PPI LOT 2, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé à l'angle du quai François Mitterrand, de l'avenue Victor Hugo et de la rue Suède et Norvège sur la Pointe Presqu'île à CAEN (lot 2), d'une superficie totale de 1 645 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la surface cadastrée LZ 19.

PRECISE que l'assiette foncière du projet de construction devant être réduite dans sa partie longeant la rue de Suède et de Norvège afin d'élargir le domaine public du trottoir, la Société CAEN PPI LOT 2 s'engage à rétrocéder à la communauté urbaine Caen la mer une bande de terrain d'une surface de 66 m² environ sous réserve des résultats du document d'arpentage, telle que figurant sur le plan joint, à titre gratuit à la livraison du programme de construction, les frais d'établissement de l'acte de rétrocession étant supportés par la société CAEN PPI LOT 2.

STIPULE que la société CAEN PPI LOT 2 s'engage à réaliser un programme immobilier de 12 000 m² comprenant :

- 6 000 m² de logements privés
- 2 600 m² de logements sociaux
- 3 400 m² de locaux d'activités

Le programme devra intégrer :

- L'université populaire à étudier avec les services de la Région. En cas de non réalisation, les surfaces de plancher seront réaffectées à des activités ;
- La réalisation d'un maximum d'activités à rez-de-chaussée, pour animer l'espace public, voire en étage afin d'obtenir un minimum de 25 % du programme ;
- Un minimum de 25 % de T4 et + ;
- 30 % minimum du programme de logements dédiés à la réalisation de logements sociaux ;
- Un minimum de 20 places de stationnement en réservation dans le parking en ouvrage prévu sur le lot 3 ;

FIXE les droits à construire affectés au lot n°2 à 12 000 m² de surface de plancher ;

FIXE le prix de cession des droits à construire à 600 € HT/ m² de surface de plancher (SDP) pour les logements privés, 110 € HT pour les logements sociaux et 105 € HT pour les activités ce qui fait ressortir un prix de cession total, en l'état actuel du programme, de 4 243 000 €HT.

PRECISE que le lot 2 d'une surface de 6 303 m² est pour partie propriété de la ville (à hauteur de 26,10 %), de la société IP2 (25,51%) et de la société RAVA France (48,39%) et qu'en conséquence le prix total de cession ci-dessus mentionné est à répartir entre les trois propriétaires suivant la quote-part des superficies de terrain détenues par chacun. Au vu du projet actuel, la recette à provenir pour la ville de Caen est évaluée à 4 243 000 € x 26,10 % soit à 1 107 423 € HT.

INDIQUE que dans l'hypothèse où, d'ici la livraison du programme, la surface de plancher définitivement autorisée, tant aux termes du permis de construire initial que de ses

modificatifs éventuels, serait supérieure à celle connue à ce jour, le prix de vente ci-dessus mentionné sera révisé selon les valeurs précédemment mentionnées par élément de programme. Aucune révision de prix n'interviendra dans l'hypothèse où la surface de plancher serait inférieure aux valeurs figurant ci-dessus.

INDIQUE que la mise en place d'une participation de Projet Urbain Partenarial (PUP) a été instituée sur le secteur de la Pointe presqu'île et fera l'objet d'une convention qui devra être signée entre la ville et l'opérateur avant l'obtention du permis de construire, l'opérateur étant redevable au vu des dépenses d'aménagement réalisées par la ville pour la viabilisation du site, d'un montant de 120€ / m² de Surface de Plancher.

STIPULE que la société CAEN PPI LOT 2 s'engage à vendre les surfaces réalisées dans le programme (logements et activités) au prix maximum de

- 5 000 € TTC/m² habitable pour les logements privés (hors parking et caves),
- 3 100 € HT/m² utile pour les commerces, activités et bureaux.
-

INDIQUE qu'une Majoration du Prix de Cession (MPC) sera appliquée en cas de dépassement des prix de vente ci-dessus mentionnés, elle sera fixée à 20% du montant de dépassement. Le prix de commercialisation sera actualisé sur la base de l'indice INSEE au coût de la construction à la date de déclaration d'achèvement des travaux. Le contrôle et l'application de la MPC se fera en fin de commercialisation au plus tard 3 ans après la signature de l'acte notarié, sur la base d'une attestation établie par le notaire précisant le montant total des ventes de logements privés et activités et la surface habitable et utile.

INDIQUE que, préalablement à la cession, la Ville et la société CAEN PPI LOT 2 procéderont à la signature d'une promesse de vente, sous les conditions ci-avant exposées.

PRECISE que, l'ensemble des conditions suspensives de la promesse devra être réalisé au plus tard le 15 avril 2019 en vue de la régularisation de la vente au plus tard le 15 juin 2019.

PRECISE qu'un poste de transformation électrique devra être intégré dans la construction et stipule que tous les raccordements aux réseaux publics restent à la charge de l'opérateur.

AUTORISE M le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature la promesse de vente à intervenir avec la société CAEN PPI LOT 2, l'acte de vente ainsi que tous documents liés à la régularisation de la cession.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

10 abstention (Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DETERVILLE, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Lilian BELLET).

N° C-2017-09-25/07 - Opération d'aménagement de la Pointe Presqu'île - Quai François Mitterrand, avenue Victor Hugo, rue de Suède et de Norvège - Déclassement de l'emprise de terrain appartenant à la ville de Caen, partie du lot n° 2

APPROUVE la désaffectation et le déclassement par anticipation de l'emprise de terrain, d'une superficie de 1 645 m² sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée LZ n° 19, telle que figurant sur le plan joint, partie du lot n° 2 de l'opération de la Pointe Presqu'île,

DIT que la désaffectation et le déclassement prendront effet au plus tard le 15 avril 2019, date convenue entre les parties cocontractantes pour la levée des conditions suspensives de la promesse de vente à régulariser concernant le lot n° 2,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

1 abstention (M. Rudy L'ORPHELIN).

N° C-2017-09-25/08 - Quartier Chemin Vert - Projet de cession d'un terrain à l'association Retrouvailles sur l'espace Touraine en vue de la création d'une salle de prières

APPROUVE la proposition formulée auprès de l'association Retrouvailles pour la cession d'un terrain au sein de l'espace Touraine, en vue de la construction d'une salle de prières et de locaux d'activités d'une surface de l'ordre de 800 m² de surface de plancher ;

DIT que la nouvelle construction permettra le transfert de la salle de prières du quartier actuellement située en sous-sol d'un immeuble de Caen la Mer Habitat (rue du Chemin Vert) et l'organisation des activités portées par l'association ;

DIT que la cession s'opérera sous réserve de la définition d'un projet de construction validé par la Ville et s'intégrant parfaitement dans l'espace Touraine ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/09 - SECTEUR CALMETTE - Cession d'un terrain à Caen la Mer Habitat pour la réalisation d'un projet d'habitat participatif - DELIBERATION MODIFICATIVE

DECIDE de céder à Caen la mer Habitat, ou à toute personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, un terrain de 2 354 m², situé en partie Est du site de l'ancienne école Calmette, constitué des parcelles cadastrées LW n°141 pour 758 m² et LW n°142 pour 1596 m², en vue de la réalisation d'un programme d'habitat participatif de 17 logements;

DIT que la surface de plancher affectée au terrain cédé est de 1 273,47 m²

DIT que cette cession s'opérera sur la base de 220 € HT/m² SdP pour le logement en accession sociale et 310 € HT/m² SdP pour le logement en accession privée,

PRECISE que sur la base d'une surface de plancher de 1 273,47 m², se décomposant en 773,95 m² de surface de plancher pour la partie de programme affectée à l'accession sociale et en 499, 52 m² de surface de plancher pour la partie de programme affectée à l'accession privée, le prix de cession ressort à 325 120 € HT,

INDIQUE que le prix sera ajusté si la surface de plancher est appelée à évoluer à la hausse d'ici la livraison du programme,

PRECISE que les frais d'actes seront supportés par Caen la Mer Habitat,

PRECISE que sur une emprise d'une profondeur d'environ 6 m en limite Nord, le terrain sera grevé d'une servitude de passage piéton public pour permettre la réalisation ultérieure de la liaison piétonne envisagée entre la voie principale Nord-Sud et la rue de la Hache ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'acte de cession et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/10 - Vente au profit de la SCI MEYER France d'un local situé dans le centre Paul Doumer à Caen

APPROUVE la cession au profit de la SCI MEYER France , ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet, du lot n° 3 de la division "centre Paul Doumer" sise 6-12 rue Paul Doumer à Caen, correspondant à un local d'une superficie de 149 m² répartis entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} sous-sol,

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de cinquante mille euros (50 000 €), l'acquéreur supportant en sus les frais d'acte,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/11 - Désaffectation et déclassement de différents biens immobiliers

CONSTATE la désaffectation des 3 logements situés à Caen, 1 avenue de Creully, 174 rue d'Authie et 4 place Dom Aubourg,

DECIDE de procéder au déclassement du domaine public communal desdits biens, à savoir :

- la parcelle de 628 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir de la parcelle cadastrée section IB n° 72, le terrain d'assiette ainsi détaché comportant une maison d'habitation,
- la parcelle cadastrée section IP n° 1 d'une contenance de 1236 m² comportant une maison d'habitation,
- la parcelle cadastrée section HS n° 24 d'une contenance de 343 m² comportant une maison d'habitation,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/12 - Budget 2017 - Affectation des résultats 2016

DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2016, conformément aux règles comptables, comme indiqués ci-après :

1. Budget Principal

- au financement de la section d'investissement (1068), soit : 19 909 820.97 €,
- le solde étant inscrit en report à nouveau (002) soit 10 909 267.09 €

2. Budget annexe du Théâtre

Le résultat de fonctionnement est intégralement inscrit en report à nouveau (002) soit 1 220 296.93 €.

3. Budget annexe des opérations d'urbanisme

Le résultat de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement (1068), soit 285 646.90 €.

4. Budget annexe de l'eau potable

La compétence eau potable étant reprise au 1^{er} janvier 2017 par le syndicat de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) il est proposé que 100 % des résultats comptables de clôture d'investissement et de fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2016 soient versés au syndicat de production et de distribution d'eau potable

de la région de Caen (RESEAU). Tous les comptes du budget annexe eau potable sont donc intégralement transférés à Réseau.

Il convient de préciser qu'au 31/12/2016 les comptes du budget annexe eau potable présentait un certain nombre d'opérations qui restaient à réaliser en fonctionnement et en investissement. En tenant compte de l'ensemble des soldes de restes à réaliser constatés au 31/12/2016, le montant repris par le syndicat de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) présente un excédent de 78 360,74 € :

OBJET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX
	2016	2016	2016
A) RESULTAT DE CLOTURE -	2 220 025.66	629 595.77	- 1 590 429.89
B) SOLDE DES REPORTS	1 053 568.09	615 222.54	1 668 790.63
C) SOLDE (A + B)	- 1 166 457.57	1 244 818.31	78 360.74

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/13 - Budget supplémentaire 2017

APPROUVE le Budget supplémentaire de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

A – BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	36 708 986.13 €	36 708 986.13 €
Section de fonctionnement	10 855 687.09 €	10 855 687.09 €
Totaux	47 564 673.22 €	47 564 673.22 €
B – BUDGET ANNEXE THÉÂTRE		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	348 954.74 €	348 954.74 €
Section de fonctionnement	1 378 296.93 €	1 378 296.93 €
Totaux	1 727 251.67 €	1 727 251.67 €
C – BUDGET ANNEXE OPÉRATIONS D'URBANISME		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	3 289 776.58 €	3 289 776.58 €
Section de fonctionnement	- €	- €
Totaux	3 289 776.58 €	3 289 776.58 €

E – BUDGET GÉNÉRAL		
	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	40 347 717.45 €	40 347 717.45 €
Section de fonctionnement	12 233 984.02 €	12 233 984.02 €
Totaux	52 581 701.47 €	52 581 701.47 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

42 pour - 10 contre - (Mme Josette TRAVERT, M. Philippe DURON, M. Xavier LE COUTOUR, Mme Marie-Jeanne GOBERT, Mme Claudine MAGUET, M. Gilles DETERVILLE, M. Pascal BLANCHETIER, M. Eric VÈVE, M. Rudy L'ORPHELIN, M. Lilian BELLET).

N° C-2017-09-25/14 - Virements de crédits - Exercice 2017

APPROUVE divers virements de crédits,

L'ensemble de ces adaptations modifient le budget comme suit :

. Recettes de fonctionnement	0,00 €
. Dépenses de fonctionnement	- 20.500,00 €
. Virement à la section d'investissement	+ 20.500,00 €
. Recettes d'investissement	0,00 €
. Dépenses d'investissement	+ 20.500,00 €
. Virement de la section de fonctionnement	+ 20.500,00 €

Budgétairement, ces écritures s'équilibrent de la manière suivante sur le budget principal :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	- 17 340.00			
012	Charges de personnel	4 540.00			
65	Autres charges de gestion courante	- 8 700.00			
67	Charges exceptionnelles	1 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	20 500.00			
Total dépenses de fonctionnement		-	Total recettes de fonctionnement		-

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants	Chapitres	Libellés	Montants
1012	Travaux et équipement pour une ville numérique	- 37 600.00			
1019	Services à la population - matériels et aménagements divers	20 500.00			
1025	Aménagement ressource et développement numérique - mairie numérique	312 600.00			
1026	Aménagement ressource et développement numérique - téléphonie sous IP	- 85 000.00			
1028	Aménagement ressource et développement numérique - extension du réseau	- 190 000.00			
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	20 500.00
Total dépenses d'investissement		20 500.00	Total recettes d'investissement		20 500.00

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/15 - Autorisation de programme / Crédits de paiement - Exercice 2017 : modifications

DECIDE de modifier l'Autorisation de Programme suivante :

No ou intitulé de l'A.P.	Libellé Programme	Millesime	Durée (nombre d'années)	Montant des AP		
				Total Enveloppe AP	Modification Enveloppe AP	Total Enveloppe AP
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	6	2 969 409.71	37 600.00	3 007 009.71
FDSPTS	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	6	13 908 414.00	465 050.00	14 373 464.00

DECIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

Code Programme	Millesime	Code Affectation	Libellé Programme et affectation	Montant des AP			
				Total Enveloppe	Total Affectation avant modification	Modification proposée	Total Affectation
DVPTNUM	2015		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2 969 409.71	2 969 409.71	37 600.00	3 007 009.71
	2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE		1 591 410.00	312 600.00	1 904 010.00
	2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP		328 000.00	-85 000.00	243 000.00
	2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE		367 999.71		367 999.71
	2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC		682 000.00	-190 000.00	492 000.00
FDSPTS	2015		FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	13 908 414.00	13 908 414.00	465 050.00	14 373 464.00
	2015	4005	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMENAGEMENTS COURANTS		758 000.00		758 000.00
	2015	4006	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS		4 700 000.00		4 700 000.00
	2015	4007	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE		8 450 414.00	465 050.00	8 915 464.00

PREND ACTE des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/16 - Communauté urbaine Caen la mer - Transfert de charges "voirie" - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport d'évaluation

APPROUVE l'évaluation des transferts de charges,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/17 - Caen la Mer Habitat - réhabilitation thermique de 40 logements 1 à 9 rue du Docteur Auvray - garantie d'emprunt d'un montant de 1 472 759.00 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 472 759 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 65135 constitué de 2 lignes de Prêt. Le conseil autorise le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et

notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/18 - Plaine Normande - acquisition en VEFA de 13 logements locatifs sociaux 109-111 rue de la Délivrande - garantie d'emprunt d'un montant de 1 352 193 euros auprès de la caisse des dépôts et consignations à hauteur de 50%

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 352 193 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 65457 constitué de 2 lignes de Prêt. Le conseil autorise le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N'a pas pris part au vote : Monsieur Xavier LE COUTOUR.

N° C-2017-09-25/19 - La Caennaise - remplacement distribution chauffage de 286 logements boulevard Vanier - garantie d'emprunt d'un montant de 1 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie à hauteur de 50 %.

ACCORDE sa garantie solidaire à la Caennaise SCDI pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 1 000 000 euros à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Normandie. La Ville de Caen autorise, en conséquence, son représentant à signer le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie sus visée. La Ville de Caen autorise le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/20 - Association Revivre - Financement du programme d'investissement - Garantie d'emprunt d'un montant de 325 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%.

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 325 000 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 66365 constitué d'une ligne de Prêt. Le conseil autorise le maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et

notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/21 - Médiation sociale - évolution du dispositif

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/22 - Direction de la Proximité - Subventions affectées 2017

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Les Pouces Verts (animations Mon Quartier Animé) :	980 €
Marlux Compagnie '(animations Mon Quartier Animé) :	600 €
Club 3ème âge Lucien Nelle de la Guérinière (acquisition de matériel informatique) : ...	450 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/23 - DIRECTION DE LA PROXIMITE - SUBVENTIONS AFFECTEES - MON QUARTIER ANIME - QUARTIERS NORD-OUEST

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association Graine de Folie :	800 €
Association Village Saint-Paul :	2 200 €
Association Chemin Vers Ailleurs :	600 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/24 - Direction de la Proximité - Subventions affectées 2017

APPROUVE la mise en œuvre de ces actions,

DECIDE de verser les subventions correspondantes :

- ACSEA – Service d'Action Préventive	5 129€
- Bande de sauvages	6 000€

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/25 - Cargö, scène de musiques actuelles de Caen, et festival Nördik Impakt - décision sur le principe de délégation de service public - lancement de la procédure

APPROUVE le principe d'exploitation du Cargö et du festival Nördik Impakt dans le cadre d'une délégation de service public,

APPROUVE les caractéristiques principales de la délégation,

DONNE son accord pour lancer une procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du Cargö et du festival Nördik Impakt,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/26 - Culture et tourisme - Journées européennes du patrimoine au château ducal - subvention du programme d'animations de la CAPEB

APPROUVE le projet d'animations et de convention de partenariat présentés par la CAPEB du Calvados,

APPROUVE l'attribution de subvention de 5 000 € à la CAPEB du Calvados au titre des animations à vocation touristique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/27 - Animations estivales, patrimoniales et touristiques dans l'abbaye-aux-Hommes - Affectation d'une subvention à l'office de tourisme et des congrès Caen la mer - Normandie

APPROUVE le projet d'animation patrimoniale, touristique et culturelle proposée par l'office de tourisme et des congrès Caen la mer Normandie dans l'abbaye-aux-Hommes en saison 2017 ;

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à cette opération sur l'exercice 2017 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/28 - Direction de la culture - Approbation des tarifs encadrés du Zénith saison 2017 - 2018

APPROUVE les tarifs encadrés du Zénith présentés pour la période du 1er août 2017 au 31 juillet 2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/29 - Direction de la Culture - Théâtre de Caen - Acquisition d'une licence IV pour le théâtre de Caen

DECIDE de procéder à l'acquisition auprès du mandataire judiciaire Maître Judith DOUTRESOULLE de la licence de 4^{ème} catégorie rattachée au fonds de commerce situé au 46 rue du Général Moulin à Caen, moyennant le prix de 7.500 € ;

DIT que les frais afférents à l'établissement de l'acte de cession seront supportés par la ville sur le budget annexe du théâtre de Caen ;

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/30 - Théâtre de Caen - Conventions de mécénat entre la Ville de Caen pour le théâtre de Caen et la société Edgard Opticiens, la Shema et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat entre la Ville de Caen pour le théâtre de Caen et la société Edgard Opticiens, la Shema et la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/31 - Théâtre des cordes - Réhabilitation/extension et acquisition/renouvellement de matériel - demande de subvention

SOLLICITE auprès de l'Etat, la Région Normandie et le Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de ces projets,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/32 - Musée de Normandie - Exposition 2018 "Vous avez dit barbares ? Archéologie des temps mérovingiens en Normandie, Ve-Ville s." - Demande de subventions

DECIDE la réalisation de l'exposition "Vous avez dit barbares ? Archéologie des temps mérovingiens en Normandie" ;

SOLLICITE de l'Etat, de la Région Normandie, du Département du Calvados et de tout autre partenaire une subvention au taux le plus élevé possible ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/33 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de Caen et l'association "Amis du Musée de Normandie"

APPROUVE le renouvellement de la convention ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/34 - Direction de la Culture - Subventions de fonctionnement et affectées - Année 2017

ACCORDE les subventions de fonctionnement et affectées inscrites dans le tableau suivant :

Les Chemins du Mont Saint-Michel	2 000€
Dentelles et Blondes	2 000€
Vague Lettre – Festival "La Marée des mots 2017".....	1 500€
Amavada - Anniversaire	1 000€
Les Dispersés - Exposition collective "On s'écrit, Good Bye".....	850€
Entre les Fils	1 000€
ARDI - "Les murs de Caen".....	6 000€
Palma Festival / AMC Tontons Tourneurs - "Les murs de Caen".....	4 000€
Le Far - "Projet Musique du Mondes".....	2 000€

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/35 - Dispositif moins de trois ans (DMTA) : convention de partenariat entre la ville de Caen, le CCAS de la ville de Caen et la direction des services départementaux de l'éducation nationale du calvados - année scolaire 2017-2018

APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Ville de Caen, le CCAS et la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Calvados pour l'année scolaire 2017-2018,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/36 - PEDT : conventions et subventions aux associations socio-éducatives - année scolaire 2017-2018

APPROUVE le renouvellement des conventions entre la Ville et les associations socioéducatives, pour l'année scolaire 2017-2018 ;

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

Pour la coordination :

	Nombre de groupes scolaires suivis	Subvention coordination 2017-2018
Tandem	2	11 664 €
AMVD	2	13 122 €
MJC Venoux	2	11 664 €
MJC Chemin Vert	3	21 870 €
La Prairie	5	29 160 €
MJC Guérinière	5	33 534 €
Ronde des Bambins	3	17 496 €

Caen-Saint-Jean-Eudes	2	13 122 €
CA Calvaire-St-Pierre	2	13 122€
1-2-3 loisirs (ex ASLEC)	2	11 664 €
Ligue de l'enseignement	3	21 870 €
TOTAL	31	198 288 €

Pour l'animation :

Structure socioéducative	Subvention animation ateliers 2017-2018
CA Tandem	37 800 €
AMVD	69 300€
MJC Venoix	49 140 €
MJC Chemin Vert	114 660 €
La Prairie	117 180 €
MJC Guérinière	165 060 €
Ronde des Bambins	52 920 €
Caen-Saint-Jean-Eudes	46 620 €
CA Calvaire-St-Pierre	66 780 €
1-2-3 Loisirs (ex ASLEC)	45 360 €
Ligue de l'enseignement	90 720 €
TOTAL	855 540 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/37 - Projets Educatifs Scolaires - Présentation des demandes de subventions

DECIDE d'accorder les subventions affectées aux coopératives scolaires des écoles suivantes :

Ecole primaire Albert Camus	1 700 €
Ecole primaire Reine Mathilde	1 700 €
Ecole primaire Viera da Silva	1 000 €
Ecole primaire Louis Le Chatelier.....	2 000 €
Ecole primaire Eustache Restout	1 500 €
Ecole élémentaire Jean Moulin	3 000 €
Ecole primaire Authie Sud.....	711 €
Ecole élémentaire Authie Nord	500 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/38 - Jeunesse et vie étudiante - Nuit du Jeu, on enquête Caen ? le 28 septembre 2017 - Conventions de mécénat

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat de la "Nuit du Jeu, On enquête Caen ?" et tout document s'y rapportant.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat pour les futures "Nuits de" et tout document s'y rapportant.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/39 - Jeunesse et vie étudiante - Subventions affectées

APPROUVE l'attribution des subventions suivantes

- Colybride.....	1 000 €
- SPEPSC SCOPE	150 €
- Normand'Esport "Caen Esport Week end"	2 000 €
- Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) "jobs étudiants".....	1 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/40 - Direction des sports - Subvention complémentaire de fonctionnement

APPROUVE l'attribution de subventions complémentaires de fonctionnement aux associations suivantes :

ESCRIME CLUB DE CAEN :	8 000 €
CAEN VOLLEY BALL :	5 000 €
ASSOCIATION GUERINIERE FUTSAL :	5 000 €
CAEN YACHT CLUB :	4 000 €

APPROUVE l'attribution de subventions d'équipement aux associations suivantes :

MALADRERIE OMNI SPORTS :	4 500 €
SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :	5 000 €

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

CAEN NAUTIC CLUB :	9 700 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 14 000 €)	
SOCIETE NAUTIQUE DE CAEN ET DU CALVADOS :	1 900 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE CANOE - KAYAK DU CALVADOS - FFCK :	1 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)	
CAEN ETUDIANTS CLUB - CEC :	1 200 €
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB DE CAEN :	750 €
COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE :	10 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 22 264 €)	

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/41 - Direction des sports : subvention complémentaire de fonctionnement et subvention affectée

APPROUVE l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à :

CAEN HANDBALL :	12 000 €
-----------------------	----------

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée à :

ASSOCIATION CYCLOS DU CHEMIN VERT :	800 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 800 €)	

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/42 - Projet d'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de prostitution - Demande de subvention

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'Etablissement Public de Santé Mentale,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/43 - Conseil Local de Santé Mentale - Stages croisés en immersion dans les champs sanitaire, social et médicosocial

APPROUVE le versement d'une subvention de 4 400 € au bénéfice de l'IRTS Normandie-Caen pour mettre en œuvre le projet de stages croisés en immersion dans le cadre du CLSM,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/44 - REDEPLOIEMENT DU PARC DES DEFIBRILLATEURS

APPROUVE les finalités et les modalités de redéploiement du parc des défibrillateurs ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/45 - C.C.A.S. - SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) - PARTICIPATION DE LA VILLE - ANNEE 2017

DECIDE de fixer la participation de la Ville au Fonds de Solidarité pour le logement sur la base de 0.17 € par habitant soit 18 111.46 € ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/46 - Lutte contre les déchets de mégots de cigarette

APPROUVE la convention de partenariat, ci-annexée, à intervenir avec l'association Bureau des Initiatives de l'Ecole de Management de Normandie, précisant les modalités de partenariat et de mise en œuvre desdites actions.

DIT que le coût total des opérations s'élève à 5 520 € HT, et qu'il sera supporté par Caen la mer sur les financements dédiés à la Ville de Caen.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/47 - Installation classée pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement pour un projet d'extension d'un entrepôt de stockage de la société Laboratoires Gilbert à Hérouville Saint Clair

EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société Laboratoires Gilbert pour l'extension d'un entrepôt de stockage au 8, avenue de Dubna à Hérouville Saint Clair, assorti des observations suivantes :

- o réaliser une étude complémentaire sur le risque incendie afin de vérifier les conclusions du rapport et de définir si nécessaire des mesures limitant le risque en dehors des limites du site,
- o respecter les prescriptions de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/48 - Appel à propositions d'animations développement durable - résultats et subventions 2017

DECIDE d'attribuer une subvention affectée au titre de l'appel à propositions d'animations développement durable 2017 aux structures retenues pour un montant total de 5 500 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/49 - Convention pour un Havre de Paix pour la Loutre d'Europe

APPROUVE le projet de convention visant à créer un Havre de Paix pour la Loutre sur le territoire de la Ville de Caen, pour une durée d'une année,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/50 - Convention de partenariat définissant les relations entre la Ville de Caen et l'association Abeille Normandie Calvados

APPROUVE le projet de convention définissant les relations entre la Ville de Caen et l'association Abeille Normande Calvados pour une durée de 5 ans,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/51 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la presqu'île de Caen

APPROUVE l'avenant 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création des réseaux dans le cadre de l'aménagement de la Presqu'île de Caen.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réseaux de l'opération d'aménagement de la presqu'île située sur le territoire de la commune de Caen et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/52 - Rétro festival 2017 - subvention affectée

APPROUVE l'attribution d'une subvention affectée d'un montant de 16 000 € pour soutenir l'organisation du Rétro Festival ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

1 abstention (M. Rudy L'ORPHELIN)

N° C-2017-09-25/53 - Assemblée générale de l'union amicale des maires du Calvados

APPROUVE l'attribution de la subvention affectée suivante :

Assemblée Générale de l'Union Amicale des Maires du Calvados : 4 000 €, la gratuité des espaces du centre de congrès dans le cadre des journées ville, la prise en charge par la ville d'un cocktail sur le budget de la direction des relations publiques et la décoration florale.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/54 - Service Commerce - Associations de commerçants - Attribution de subventions annuelles - Programme d'actions 2017

APPROUVE les conventions d'objectifs entre la ville et les associations ;

ACCORDE les subventions suivantes :

«Les Vitrines de Caen» 50.000 €
«Cœur de Caen Commerce» 25.000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2017 avec chacune des associations ainsi que toute convention relative au programme d'animations présenté et validé.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/55 - Service Europe et relations internationales - Subventions affectées

ACCORDE les subventions affectées suivantes :

Association de jumelage Caen-Portsmouth..... 750 €
OCCE COOP 207 – Ecole Lemière..... 720 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/56 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Société d'Economie Mixte d'équipement naval du Calvados (Senacal) pour les exercices 2008 à 2016

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de la société d'économie mixte d'équipement naval du Calvados (SENACAL) pour les exercices 2008 à 2016.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/57 - Tableau des emplois permanents - modification n°2

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1^{er} janvier 2017, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1^{er} janvier 2017, pour prendre en compte les modifications liées aux évolutions statutaires, aux recrutements opérés suite à des vacances de postes, aux changements d'organisation, aux réussites à concours et aux commissions administratives paritaires ;

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, feront l'objet d'une délibération spécifique permettant ce mode de recrutement ;

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} octobre 2017 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/58 - Dépense de personnel des groupes d'élus du Conseil Municipal de la ville de Caen

DECIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Citoyens à Caen – PRG" sur les bases suivantes :

Le recrutement se fera par référence au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sur la base du 4^{ème} échelon. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence, le régime indemnitaire afférent au grade, la prime forfaitaire annuelle et, le cas échéant, le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire.

Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 5.71% d'un temps complet ;

DECIDE de créer un emploi pour le fonctionnement du groupe "Caen vous appartient" sur les bases suivantes :

Le recrutement se fera par référence au grade d'adjoint administratif territorial sur la base du 1er échelon. Au traitement s'ajouteront l'indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial de traitement et les participations relatives à la protection sociale complémentaire.

Cet emploi sera créé sur la base d'une quotité de travail de 80 % d'un temps complet ;

DIT que ces deux emplois prendront effet au 1^{er} juillet 2017 pour se terminer à la fin du mandat électoral de l'assemblée délibérante ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/59 - Protection fonctionnelle d'agents municipaux - Octroi du bénéfice, prise en charge de frais de justice et versement d'indemnités

OCTROIE aux agents précédemment listés le bénéfice de la protection fonctionnelle ;

AUTORISE à cet effet, le recouvrement des sommes dues à ce titre par des tiers condamnés dans les procédures correspondantes ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/60 - Groupement de commande - marché de refonte et maintenance des sites internet DRUPAL

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/61 - Avenant n° 1 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État - Extension du périmètre des actes transmissibles

APPROUVE, les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au contrôle de légalité dématérialisé à passer avec la préfecture du Calvados,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/62 - Groupement de commandes pour l'acquisition d'E.P.I. et location entretien des vêtements de travail

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement permanent de commandes dont le texte joint en annexe concerne l'acquisition d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) et la location-entretien et prestation de nettoyage de vêtements de travail ;

PRECISE que la coordination du groupement de commandes sera assurée par la Caen la mer ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/63 - Vente aux enchères d'un véhicule

PREND ACTE du montant de la vente de 610 €.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/64 - Vente aux enchères de véhicules

PREND ACTE du montant des ventes ;

AUTORISE la S.V.V CAEN ENCHERES qui a procédé à la publicité, la mise en vente et l'adjudication des véhicules, engins et matériels réformés, à encaisser le montant de la vente aux enchères, soit un total de 41 470 € en vue de son reversement à la ville de Caen ;

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2017-09-25/65 - Implantation de quatre lignes électriques et de deux coffrets sur le domaine communal. Parcelles NB n°50 et 74, rue Sir Alexander Fleming. Convention Ville/ENEDIS

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, quatre lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 10 mètres et deux coffrets électriques sur les parcelles cadastrées section NB n°50 et 74, rue Sir Alexander Fleming à Caen ;

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages ;

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 28 SEPTEMBRE 2017**